

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE GESTION
DE LA RESSOURCE EN EAU DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

COMITE SYNDICAL REUNION DU 6 MARS 2024 RAPPORT N° 6

BUDGET PRIMITIF 2024 ET CONTRIBUTIONS DES MEMBRES

Lors de notre réunion du 24 janvier dernier consacrée notamment au débat d'orientation budgétaire pour 2024, nous avons confirmé notre décision du 20 septembre 2023 de porter le montant cumulé des contributions des membres à 605 000 € en 2024.

Construit sur ce montant cumulé des contributions des membres de 605 000 €, le projet de budget primitif qui vous est présenté permet :

- de couvrir les charges de fonctionnement récurrentes ;
- de poursuivre les opérations engagées les années précédents et non soldées sachant qu'au 31 décembre dernier 575 267 € restaient engagés en dépenses et 198 028 € en recettes ;
- d'engager la mise en œuvre d'une partie des actions figurant au projet de programme 2024 dont nous avons validé le contenu lors de notre réunion consacrée au débat d'orientation budgétaire.

Pour mémoire, dans la mesure où nombre des actions figurant dans ce projet de programme 2024 sont susceptibles de bénéficier de subventions, et que des notifications de subventions pour des actions engagées en 2023 sont encore attendues, des recettes nouvelles à inscrire au budget en cours d'exercice nous permettront d'engager plus avant ce programme.

Par ailleurs, l'exécution du budget 2023 fait apparaître un excédent global de clôture de 683 391,73 €, un résultat qui est repris dans le cadre de ce projet de budget primitif.

Ceci étant précisé, le projet de budget primitif 2024 soumis à votre approbation s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1 545 234 € et peut se résumer comme suit.

DEPENSES	1 545 234 €
Dépenses de fonctionnement	1 494 852 €
Dépenses réelles :	1 488 537 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 108 532 €
<i>(dont études et recherches : 705 827 €)</i>	
Chapitre 012 - Charges de personnel	380 000 €
Chapitre 65 - Autres charges gestion	5 €
Chapitre 66 - Charges financières	0 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0 €
Dépenses d'ordre :	6 315 €
Chapitre 68 - Dotation aux amortissements	6 315 €

Dépenses d'investissement	50 382 €
----------------------------------	-----------------

Dépenses réelles :	50 382 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	0 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	50 382 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	0 €
Chapitre 27 - Prêts et immobilisations financières	0 €
Chapitre 001 - Déficit d'investissement reporté	0 €
Dépenses d'ordre :	0 €

RECETTES	1 545 234 €
-----------------	--------------------

Recettes de fonctionnement	1 494 852 €
-----------------------------------	--------------------

Recettes réelles :	1 494 852 €
Chapitre 002 - Excédent fonctionnement reporté	639 324,19 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges	4 999,81 €
Chapitre 70 - Produits des services	0 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	850 028 €
Région Nouvelle-Aquitaine	0 €
Département de la Gironde	170 367,90 €
Bordeaux Métropole	170 367,90 €
Autres groupements collectivités	236 525,85 €
Participations communes	27 738,35 €
Budget communautaire et fonds structurels	0 €
Agence de l'Eau Adour Garonne	245 028 €
Autres participations	0 €
Chapitre 75 - Produits de gestion courante	500 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0 €
Recettes d'ordre :	0 €

Recettes d'investissement	50 382 €
----------------------------------	-----------------

Recettes réelles :	44 067,54 €
Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	44 067,54 €
Chapitre 10 - Dotations	0 €
Recettes d'ordre :	6 314,46 €
Chapitre 28 - Amortissement des immobilisations	6 314,46 €

Enfin, le vote du budget est également l'occasion d'arrêter les montants des contributions des membres au budget de l'établissement. Ces contributions se calculent en appliquant les taux de contributions arrêtés précédemment au montant du cumul des contributions inscrit au budget à savoir 605 000 €.

Figurent ainsi dans le tableau qui suit les contributions calculées pour les taux de contribution présentés dans le rapport 5 et un cumul des contributions de 605 000 €.

Membre	Taux de participation en %	Montant de la contribution 2024
Bordeaux Métropole	28,16	170 367,90 €
Cabanac et Villagrains	0,13	786,31 €
SIAO de Carbon Blanc	6,05	36 626,84 €
SIAE AR.PO.CA.BE.	0,50	3 012,81 €
SIAEPA de Bonnetan	2,47	14 951,61 €
SIAEP de Saint- Selve	0,43	2 613,29 €
SIAEP de La Brède	0,99	5 977,63 €
SIAEP des Côtéaux de l'Estuaire	1,36	8 216,75 €
Sainte Hélène	0,16	984,23 €
Saucats	0,19	1 153,18 €
Brach	0,05	278,01 €
SIAEP de Castelnau de Médoc	0,82	4 938,86 €
SPEP de la Pointe de Grave	0,62	3 747,49 €
Cestas	1,39	8 421,26 €
Haux	0,06	344,25 €
Libourne	2,31	13 974,64 €
SIAEPA de Targon	0,34	2 075,04 €
SIAEPA du Cubzadais-Fronsadais	3,73	22 572,77 €
SIAEPA du Blayais	2,82	17 070,25 €
SIEPA du Nord Libournais	1,22	7 407,10 €
SIEA du Sud Bazadais	0,25	1 497,05 €
SIAEPA de Castets en Dorthé	0,88	5 341,71 €
SIAEPA de Bassanne-Dropt-Garonne	1,18	7 161,24 €
SIAEPA région de Caudrot	0,39	2 354,91 €
Le Porge	0,30	1 796,47 €
CDC Val de l'Eyre	1,59	9 614,34 €
SIAE Barsac-Preignac-Toulence	0,41	2 502,56 €
COBAN	7,17	43 378,86 €
SIVOM Entre-deux-Mers	0,65	3 924,74 €
SIAEPA Arveyres	2,23	13 509,95 €
SIEA des Portes de l'Entre deux Mers	1,68	10 137,67 €
SIE de Léognan-Cadaujac	1,30	7 892,38 €
Département de la Gironde	28,16	170 367,90 €
Total = 100,00		Total = 605 000,00 €

Le budget construit sur ces hypothèses vous sera présenté plus en détail en séance et je vous demanderai de bien vouloir :

- adopter les principes d'un vote par chapitre de ce budget primitif ;
- adopter le projet de budget qui vous a été présenté ;
- arrêter les montants des contributions des membres ;
- m'autoriser à percevoir les recettes et engager les dépenses ;
- m'autoriser à solliciter les aides financières des partenaires potentiels, principalement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Je vous laisse le soin de bien vouloir en délibérer.

La Présidente


Célia MONSEIGNE